

RENDRE HOMMAGE AUX « MORTS POUR LA FRANCE » DE LA GRANDE GUERRE DANS LES COMMUNES DU CLOS DU COTENTIN

Faire face aux « morts pour la France »

« Que de morts à déplorer et que de blessés, parmi les premiers se trouve ce pauvre ami Ragonde dont la fin si brutale m'a causé beaucoup de peine, comme bien tu penses. Il a été tué net hier matin, 8 septembre, vers 3 heures et demi du matin [...] Sa mort a été annoncée par l'infirmier qui soignait les blessés sur le champ de bataille et confirmée par plusieurs de ses camarades, qui étaient à ses côtés, il n'y a aucun doute, malheureusement ^[1]. »

Le souvenir des « morts pour la France »^[2] se trouve au cœur des célébrations de la Victoire de la Grande Guerre. Le phénomène est d'autant plus important en l'absence des corps : 50% des corps ont totalement disparus ou reposent dans des cimetières sur le front^[3]. 20 000 soldats manchois vont mourir au cours des combats soit 20% des mobilisés^[4]. L'ensemble de la population est touchée directement ou indirectement par la mort ; lorsqu'il ne s'agit pas de la perte d'un fils, d'un frère ou d'un mari, c'est un proche ou une connaissance.

La loi du 25 octobre 1919 relative à la « commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre » annonce que les noms des morts « pour la France » seront inscrits sur des registres déposés au Parthénon. L'article 3 mentionne que « l'Etat remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel sera inscrit le nom des morts pour la Patrie, nés ou résident dans la commune ». L'article 6 ajoute que « tous les ans, le 1^{er} ou 2 novembre une cérémonie sera consacrée à la mémoire des morts au combat »^[5]. Cette loi pose également le principe d'une subvention de l'Etat « en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elle [les municipalités] feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie ». ^[6]

Chaque administration, établissement, association va souhaiter rendre hommage à ses membres disparus. C'est dans cet état d'esprit que les communes ont matérialisé cet hommage sous la forme d'un monument consacré à leurs morts.



St-SAUVEUR-LE-VICOMTE. - La Gare, Embarquement militaire

Le monument aux morts municipal

« Mes chers etienvillais vous tenez j'en suis certain à ce que la commune d'Etienville conserve sa bonne réputation auprès de son entourage. Pour cela, il nous reste un devoir à nous imposer ; c'est la reconnaissance que nous devons à nos morts tombés au Champ d'Honneur. C'est un devoir qui doit passer avant toute chose, car c'est le seul souvenir qui sera toujours présent et restera gravé éternellement aux cœurs de tous les étienvillais ^[7] ».

En France, La quasi-totalité des municipalités va prendre la décision d'édifier un monument aux morts. Quelques-unes ne le feront pas, moins d'un 1% ^[8] selon l'historien Antoine Prost. Pour les petites communes, si le monument est absent, un hommage paroissial se trouve généralement matérialisé au sein de l'église (ex-voto, vitraux, plaques...). Environ 37 700 monuments aux morts sont recensés sur le territoire national.

Le monument aux morts est un phénomène moderne, on en trouve peu de trace avant la Guerre de 1870-1871^[9]. Toutefois ces monuments n'étaient pas érigés dans l'émotion du deuil mais plus tard à partir de 1890 par des associations ou des comités d'anciens combattants sans que le nom des soldats soit inscrit. Avec les monuments aux morts de la Grande Guerre, on passe à un phénomène inédit : un mouvement populaire, célébrant l'individu, mais pas seul, intégré à un groupe, celui des soldats, dans une aire géographique spécifique, celle de la commune.

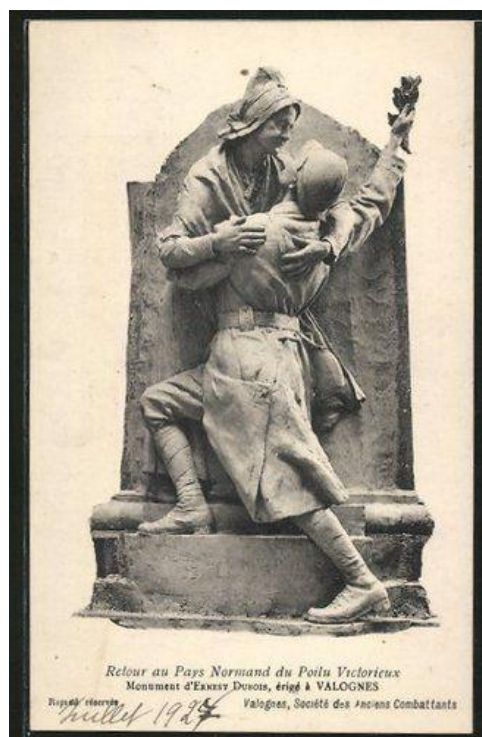
Entre 1919 et 1921, 88% des monuments aux morts du département sont érigés ^[10]. 7% des décisions de réalisation sont prises pendant le conflit. De manière générale, les communes les plus importantes, qui développent des projets ambitieux, édifient leur monument moins rapidement que les petites, répondant à des projets plus simples et moins coûteux. Dès septembre 1914, le conseil municipal de Percy prévoit la création d'un monument dédié au souvenir de ses morts une fois la guerre terminée. Monsieur Ferry, conseiller général du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte et maire de Néhou obtient en 1916 du conseil municipal la somme de 2 000 francs pour la réalisation du monument aux morts de la commune.

Du projet à la réalisation

« Nous voulons un monument imposant digne de nos morts, digne de nos héros, et nous ferons tout pour mener à bien cette entreprise si généreuse ^[11]. »

Le comité

Afin d'assurer le suivi du projet de réalisation d'un monument aux morts, la municipalité met en place un comité. Placé sous l'autorité du maire, on y retrouve le plus souvent les conseils municipaux ainsi que le curé ^[12], parfois des notables locaux. Pour les communes plus importantes, le comité s'élargit. Ainsi celui du monument de Montebourg ^[13] se compose de la manière suivante : Présidents d'honneur : M. Le Nordez, évêque, M. Buhot, Maire du Ham ; Président : docteur Le Cacheux, conseiller général ; Vice-présidents : M. Le Halley, Maire de Montebourg, M. Frigot, conseiller d'arrondissement, M. Noel, maire de St Marcouf ; Secrétaire : M. Huel, adjoint au Maire de Montebourg ; Secrétaire adjoint : M. Depirou, secrétaire de la mairie de Montebourg ; Trésorier : M. Guiffart, avocat à la cour d'appel. Pour le monument aux morts de l'arrondissement de Valognes, plusieurs comités sont créés : le comité d'honneur composé en février 1920, le comité d'organisation et artistique et des sous-commissions dans chaque commune de l'arrondissement.



Valognes, projet sous forme de maquette, tel qu'il a été soumis aux membres du comité.

La souscription

La construction d'un monument demande un sacrifice financier important, proportionnel au revenu des municipalités ^[14]. N'ayant généralement pas suffisamment de fond pour supporter seule le coût du projet, les communes ont fréquemment recours à la souscription. Celle-ci a lieu en mairie, au domicile des quêteurs mais bien plus souvent donne lieu à un porte à porte. Le journal de l'arrondissement de Valognes ^[15] annonce que le maire d'Amfreville et deux « glorieux blessés de guerre » se chargeront de recueillir les souscriptions en se rendant au domicile des habitants. Un livre d'or regroupant l'ensemble des souscripteurs est parfois réalisé ^[16] et conservé en mairie. Régulièrement la presse publie les résultats des campagnes de quêtes. Dans le Journal de

l'arrondissement de Valognes du 11 janvier 1919, Monsieur Ferry adresse aux habitants de Néhou un « vibrant appel tendant à obtenir leur généreux appui pour l'érection au cimetière d'un monument à la mémoire des glorieux défenseurs de la commune morts pour la Patrie. » Malgré les sommes accordés par le conseil municipal (2 800 francs) l'ensemble est encore insuffisant. Le 13 mars 1920, le maire de Sainte-Colombe annonce que la somme récoltée par souscription pour le monument au mort de la commune atteint 2 177,50 francs et invite les personnes « qui n'ont pu encore souscrire ou qui ne se sont pas montré généreuses comme elles auraient dû l'être [à] constituer une deuxième liste ».

Des idées originales sont parfois mise en place pour récolter des fonds. Ainsi le samedi 28 juin 1919, une grande soirée est organisée par les anciens combattants de Saint-Sauveur-le-Vicomte au profit du monument aux morts. Au programme : Mademoiselle Ramos, 1^{re} chanteuse au Théâtre des Champs Elysées ; Monsieur Médaillon, chanteur à voix du Petit Casino ; Monsieur Andry, comique de guerre du Casino de Montmartre ; Monsieur Moriss, « étonnant chansonnier express » et Mademoiselle Pourteaux, 1^{er} prix du conservatoire de Paris. Le 7 janvier 1923 c'est un match de football au profit du monument aux morts de l'arrondissement de Valognes qui est organisé.

Le choix du modèle

Il faut compter au minimum 4 800 francs pour une statue de poilu en fonte bronzée et 2 000 francs pour un simple buste de poilu ^[17]. Les statues et éléments de décors sont réalisés en série. Les municipalités choisissent sur catalogues. Pour des raisons financières, la très grande majorité des monuments de notre département sont de modestes stèles s'apparentant à des obélisques, ou des colonnes, décorés d'une croix et de la palme de la victoire. Les formes empruntent au vocabulaire classique, reflet du goût académique.

Parmi la statuaire, le poilu est la figure la plus représentée. Il symbolise la guerre des tranchées et incarne tous les combattants. Si la tenue et l'armement sont précisément reproduits, le reste n'est qu'héroïsation. La souffrance, la boue, le sang, les blessures sont niées.



Catteville, le monument aux morts avec statue de poilu victorieux

On retrouve parfois l'image de Jeanne d'Arc, sainte et combattante. Elle aussi ayant repoussé l'envahisseur, un parallèle est rapidement établi avec le sacrifice des poilus. D'autant plus qu'elle est canonisée en 1920 par Benoît XV et que le Parlement français instaure une fête nationale en son honneur. La représentation du coq est également fréquente, peu coûteux car produit en très grande série, sa symbolique est facilement identifiable. Expression de la fierté nationale, il incarne l'attachement à la terre natale qu'il faut défendre et représente la France républicaine en opposition à l'aigle impérial du Reich allemand. Les communes ayant plus de moyen peuvent se permettre de choisir une œuvre originale en faisant appel à des sculpteurs de renom. Il n'est toutefois pas questions de faire appel à l'avant-garde, on privilégie les artistes membres de la société des artistes français et exposés dans les salons officiels. La commune de Bricquebec fait appel à Charles Desvergues, premier prix de Rome ^[18]. Le projet, imaginé par le chanoine Le Breton, souhaite traduire l'héroïsme des soldats. Un soldat agonisant est adossé à la roue d'un canon français, la France victorieuse se baisse pour lui donner un baiser. Lors de son inauguration l'œuvre est plébiscitée : « elle exprime de façon saisissante la souffrance et la sérénité », « on peut dire de cette œuvre qu'elle est belle et bien inspirée et mérite une place dans le livre d'or des chefs d'œuvres de la guerre » ^[19]. Une critique cependant, sa dimension réduite, l'église par sa taille donnant l'impression d'écraser le monument.



Bricquebec, le monument créé par Charles Desvergues

Pour le monument de l'arrondissement de Valognes, un concours est organisé. Le projet retenu est celui d'Ernest Dubois proposant aux pieds de la victoire, un jeune soldat s'élançant, en brandissant les lauriers de la victoire, dans les bras d'une femme en costume traditionnel. Présentée comme le retour au pays normand du poilu victorieux, l'œuvre semble incarner plus largement la patrie normande recevant l'âme des guerriers morts sur le front ^[20].

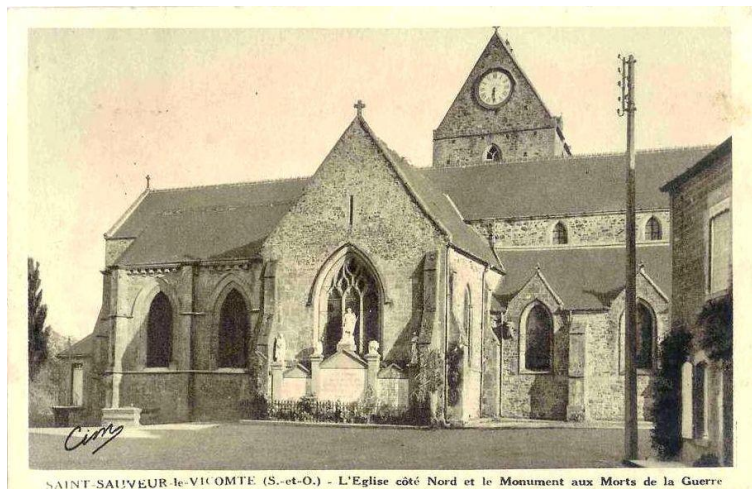


Un nouveau marché et une concurrence rude

Avec les monuments aux morts un nouveau marché s'est ouvert, pas seulement pour les sculpteurs ; mais également pour les entreprises locales. Architectes, carriers, marbriers, et fondeurs y ont trouvé des débouchés extraordinaires. Jamais une telle frénésie de commande public n'avait eu lieu et jamais plus n'aura lieu. Les entreprises se livrent une concurrence acharnée. En témoigne un courrier mentionné lors du conseil municipal de Valognes du 30 septembre 1924. L'entreprise Danneville proteste contre l'attribution du marché du monument de la commune à l'entreprise Vimont. Elle revendique qu'elle aurait pu bâtir un moment comparable à celui sélectionné pour moins cher et demande pour cette raison une indemnisation pour les plans du projet soumis à la Mairie.

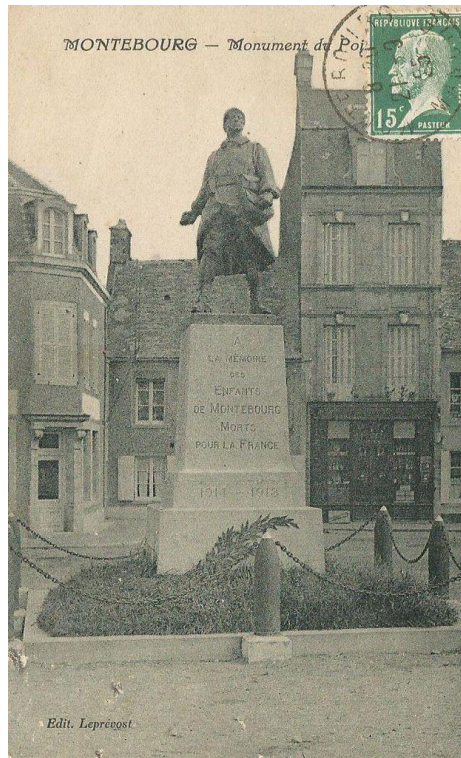
Le choix du lieu

L'emplacement du monument aux morts n'est pas choisi au hasard : les villages l'érigent généralement dans leur cimetière, près de l'entrée principale ; les bourgs le dressent sur la place principale. Appuyé à l'église et faisant face à la place, l'emplacement choisi à Saint-Sauveur-le-Vicomte doit garantir au monument « une meilleure visibilité à la population et aux touristes ».



Saint-Sauveur-le-Vicomte, implantation primitive du monument, devant l'église paroissiale du bourg

Entre le cimetière et la cour de l'église, le comité du monument de Bricquebec privilégie la cour de l'église, le monument étant ainsi à la « vue de tous ». Montebourg choisira la place de l'Hôtel de Ville, tout comme Valognes pour le monument aux morts de l'arrondissement. Pour ce dernier, il avait d'abord été question de la place du château, rapidement abandonnée, trop coûteuse de réaliser un monument aux dimensions de cette vaste place. La place Vicq d'Azir fut également proposée, abandonnée en raison du dénivelé trop important. A Carentan, c'est un référendum qui est organisé le 20 mars 1921 pour choisir l'emplacement du monument. Sur 3 566 habitants, 976 personnes se prononcent. Les mères, épouses ou veuves de combattants ont le droit de se prononcer, bien que privées du droit de vote au niveau national. La place de la République arrive très largement en tête avec 60,82 % des suffrages.



Les symboles et mentions

L'édification du monument aux morts doit respecter la loi de 1905, dite de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Toutefois lorsque celui-ci est placé sur un terrain privé ou dans l'enceinte du cimetière, il peut déroger à la règle ^[21]. C'est ainsi qu'un grand nombre de monuments sont ornés d'une croix, signe à la fois du deuil et de la résurrection des morts. Parmi les autres symboles les plus fréquents, on peut citer la palme et la couronne de lauriers, attributs de la gloire et de la victoire. La croix de guerre, décerné depuis 1915 pour acte de bravoure, confère à la mort une dimension héroïque. Le monument de Les Perques est orné de deux drapeaux français.



Les Perques, monument aux morts

Pour orner les monuments, des demandes de trophées de guerre sont effectuées auprès du ministère de l'intérieur, sinistre hommage à l'industrie militaire qui transforma les champs de bataille en enfer^[22]. Si les obus sont offerts gratuitement en fonction du nombre d'habitants^[23], les demandes de canons sont scrupuleusement examinées par les préfets et réduites au minimum^[24].

Les noms pouvant être inscrits sur les monuments doivent répondre à la mention « Mort pour la France » soit « ceux considérés comme tels par leur régiment et dont les certificats médicaux déclarent qu'ils sont morts de blessures ou de maladie contractées au front^[25] ». En cas de litige, le ministre des Pensions tranchera. De manière générale, les noms sont présentés par ordre alphabétique sans distinction de grade ; parfois par année de décès (monuments de Quettetot, de Rauville-la-Bigot). Au-dessus ou à coté se trouve généralement une inscription « Morts pour la France », « Morts pour la Patrie », « A nos morts », « A nos glorieux morts », « A nos héros « la commune reconnaissante » ainsi que l'année « 1914-1918 ». L'âge moyen de ces « morts tombés au Champ d'Honneur » ? 30 ans. Jusqu'à 13% de la population d'une commune est décimée (Binville).



Valognes, plaque commémorative des morts de la paroisse d'Alleaume

L'inauguration

L'inauguration du monument aux morts de Rauville-la-Place a lieu le 14 décembre 1921 en présence du sous-préfet de Valognes. La cérémonie, assez semblable pour l'ensemble des communes, se déroule de la manière suivante : 09H30, réunion à la Mairie des élus, des enfants des écoles et des anciens combattants pour accueillir les autorités – 10h00, service solennelle en l'église, inauguration et bénédiction du monument, discours et hommage aux morts – 12h00, déjeuner offert par la municipalité aux anciens combattants. Pour l'événement le bourg est décoré et la fanfare locale accompagne la cérémonie. Lors de son inauguration, le monument de Saint-Jacques de Néhou, en granit de Dielette, est richement décoré de poteries de Néhou, de fleurs et de guirlandes. L'inauguration du monument aux morts de Valognes s'organise en deux temps : l'inauguration officielle, avec les élus et les autorités, le matin ; une inauguration religieuse avec messe et bénédiction l'après-midi. Le maire de l'époque, Auguste Poutas-Larue, réaffirme par ce choix la loi de 1905, de séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'inauguration du monument aux morts de

l'arrondissement de Valognes, le 10 juillet 1927, est jour de fête. Des arcs de triomphe ornent les entrées de la ville, des chars défilent dans les rues. Un concours de décoration de façade est organisé. La musique municipale anime la journée et le soir un feu d'artifice est tiré de la place du château. Les célébrations du 14 juillet, quelques jours plus tard, paraîtront, au dire de la presse, bien fade en comparaison.



La Haye-du-Puits, inauguration du monument aux morts

Bibliographie

^[1] Lettre du 10 septembre 1914, du soldat Osmont, 225eme RI, à sa femme, au sujet d'un voisin.

^[2] Formule instaurée par la loi du 27 avril 1916 afin d'honorer le sacrifice des combattants morts en service commandé.

^[3] Dès 1914, le transport des corps des soldats est interdit. Des exhumations clandestines sont organisées par des entreprises pour le compte de familles. En 1919 des mesures sont prises pour les familles les plus modestes, fixant la gratuité partielle des voyages en chemin de fer jusqu'à la gare située à proximité du cimetière où est enterré le défunt. La loi du 31 juillet 1920 accède aux demandes de certaines familles, en assurant la prise en charge du transfert des corps, les demandes devront être formulées avant le 15 février 1921. L'essentiel des transferts ont lieu entre 1920 et 1923. On estime que 30% des corps précédemment inhumés dans une nécropole nationale ont été rapatriés.

^[4] 16% des mobilisés au niveau national soit 3,3% de la population française. Les départements ruraux ont subi des pertes plus importantes, ayant fournis le plus de soldats « de première ligne ».

^[5] La date fixant la cérémonie le 11 novembre date de la loi du 24 octobre 1922. Le 11 novembre devient jour férié à cette date.

^[6] Le barème de la subvention n'est fixé qu'en 1930, par la loi de finance du 31 juillet. A cette date la majorité des monuments sont déjà érigés. La loi de finance du 31 juillet 1930 fixe une subvention pouvant représenter de 4 à 15% de la dépense totale en fonction du nombre de morts par rapport à la population. Une subvention complémentaire pouvait être accordée en fonction de la richesse des communes, de 11% pour les plus pauvres à 1% pour les plus riches.

^[7] Maurice de Folleville, maire d'Etienneville lance un appel à ses habitants dans le *Journal de l'arrondissement de Valognes*, 2 octobre 1920. Le monument, réalisé par l'entreprise Poignant de Picauville, est inauguré en 1921.

^[8] La commune de Beuzeville-au-Plain n'ayant à déplorer aucun mort, aucun monument n'a été réalisé. A Reigneville-Bocage, l'église étant tombée en ruine en 1800 et les tombes du cimetière déplacée en 1910 au cimetière d'Orglandes, la municipalité a fait le choix de participer au financement du monument d'Orglandes.

^[9] Dans le département, on trouve une première trace sous le Consulat. Le préfet Lerat de Magnytôt préside à Saint-Lô, le 14 juillet 1800, place du Champ de mars, la cérémonie de pose de la première pierre d'une colonne départementale à la mémoire des morts pour la défense de la patrie et de la liberté. L'initiative tourne court, et l'assise est démolie en 1807.

^[10] 39% en 1919. 40% en 1920. Fissot (Patrick), *Les Manchois dans la Grande Guerre*, Marigny, Eurocibles, 2008.

^[11] Journal de l'arrondissement de Valognes, 2 août 1919. Docteur Le Cacheux, président du comité pour le monument de Montebourg.

^[12] Malgré la loi de 1905.

^[13] Le monument aux morts de Montebourg, réalisé par Alexandre Descatoire, est inauguré le 4 août 1920. La tradition voudrait que l'attitude offensive du poilu ait été donnée par monseigneur le Nordez lors d'une séance du conseil municipal en présence du sculpteur. Cherchant la meilleure posture à donner au poilu, monseigneur le Nordez se serait levé, la tête dressée, le bras rejeté en arrière dans une position fière et aurait lancé « c'est comme qu'il doit être ! ».

^[14] Pour donner un ordre d'idée, la municipalité de Bricquebec alloue une subvention de 20 000 francs à la réalisation du monument ; la municipalité de Montebourg 5 000 francs ; celle de Lieusaint 500 francs.

^[15] 24 mai 1919.

^[16] Sainte-Mère-Eglise, Sottevast.

^[17] Sources : Fonderies et ateliers de construction du Val d'Osne, tarif de mai 1921.

^[18] Charles Desvergnès a également réalisé la statue du saint Michel à l'église de Saint-Jacques de Néhou.

^[19] Journal de l'Arrondissement de Valognes.

^[20] Au regard des positions du soldat et de la figure féminine.

^[21] Circulaire ministérielle du 18 avril 1919.

^[22] 300 millions d'obus produit en France durant la guerre.

^[23] Décret du 16 mai 1919. Les frais de manutention et de transport sont à la charge des communes.

^[24] 11 juillet 1919, intervention du ministre de l'intérieur à l'attention des préfets : « toutefois, en raison du nombre restreint de canons disponibles vous voudrez bien, avant de transmettre ces demandes, les réviser et les réduire au strict nécessaire ».

^[25] Loi de juillet 1919.